

Réconcilier la souveraineté des États et l'action humanitaire :

la difficile question de l'INTERVENTION

Si l'intervention humanitaire constitue effectivement une atteinte inadmissible à la souveraineté, comment devons-nous réagir face à des situations comme celles dont nous avons été témoins au Rwanda ou à Srebrenica et devant des violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme, qui vont à l'encontre de tous les principes sur lesquels est fondée notre condition d'êtres humains? [...] Toutefois, ce qui est certain, c'est qu'aucun principe juridique — même pas celui de la souveraineté — ne saurait excuser des crimes contre l'humanité. [...] L'intervention armée doit toujours demeurer le dernier recours mais, face à des massacres, c'est une possibilité qu'il ne faut pas écarter.

— Nous, les peuples

RAPPORT DU MILLÉNAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES, 2000

Avons-nous le droit ou la responsabilité d'intervenir dans les pays où les droits de la personne et les normes humanitaires sont gravement menacés? Dans l'affirmative, la communauté internationale a-t-elle la volonté et la capacité d'agir? Ces questions sont parmi les plus troublantes et difficiles auxquelles doit faire face le monde d'aujourd'hui. Et il n'existe pas de réponse facile. Cependant, en raison de l'augmentation du nombre de guerres civiles et de conflits ethniques sanglants depuis la fin de la guerre froide, il est plus urgent que jamais de répondre aux questions que soulève notre obligation de faire respecter les normes humanitaires.

Dans son rapport présenté au Sommet du millénaire, le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, résumait en ces termes le dilemme : « La souveraineté nationale offre une protection indispensable aux petits États faibles. Cependant, elle ne doit pas servir de paravent à des crimes contre l'humanité. Il est temps que les dirigeants de la planète abordent de front cette question. »

Le Canada en tête des efforts

En septembre dernier, le Canada a relevé le défi du secrétaire général en créant la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE). Le premier ministre Chrétien a annoncé cette mesure dans une allocution

prononcée à l'occasion de l'Assemblée du millénaire. La

Le ministre des Affaires étrangères Manley avec les coprésidents de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, Ottawa, le 5 novembre 2000. De gauche à droite : Mohamed Sahnoun, John Manley et Gareth Evans

photo : CANAPRESS



Enfant libérien plaidant en faveur de l'intervention de l'ONU durant la guerre civile au Libéria en 1996

Commission est mandatée pour élargir le débat sur cette question et recueillir un consensus politique international sur l'orientation à suivre.

Il s'agit d'un groupe de 11 experts de renommée internationale venant du Nord et du Sud. Il est dirigé par l'ancien ministre australien des Affaires étrangères et actuel président de l'International Crisis Group, Gareth Evans, et le conseiller spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les questions relatives à la Corne de l'Afrique, Mohamed Sahnoun, d'Algérie.

La première réunion de la CIISE s'est tenue les 5 et 6 novembre à Ottawa. À cette occasion, les commissaires ont commencé l'examen d'une série de questions politiques, juridiques, éthiques et pratiques qui guidera leurs travaux.

En mettant à profit et en complétant les efforts existants, la CIISE s'inspirera des meilleures idées des chercheurs, des organisations non gouvernementales et des autres experts qui participent aux tables rondes internationales et à d'autres forums. Elle encouragera également l'analyse de cette question par l'intermédiaire d'un réseau mondial de chercheurs.

Par ailleurs, un conseil consultatif aidera la Commission à obtenir un soutien politique de haut niveau. Il sera formé de ministres des Affaires étrangères en exercice ou non, d'anciens chefs d'État et d'autres personnalités venant des milieux politiques, juridiques et universitaires ou du domaine de l'aide humanitaire.

La CIISE communiquera son rapport et ses recommandations au ministre canadien des Affaires étrangères, qui les présentera au secrétaire général des Nations Unies et à la communauté internationale à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra à l'automne 2001. ●

Pour en savoir davantage sur le travail de la Commission, consultez le site Web suivant : www.ciise.gc.ca